Annexe 8

GROUPE ADP

Les missions de la direction de l'Environnement et du Développement durable

Missions principales

Direction de l'Environnement et du Développement durable

La direction de l'Environnement et du Développement durable est investie de **5 missions principales**.

- Définir l'accompagnement des démarches de management environnemental et de management de l'énergie pour le périmètre d'Aéroports de Paris SA.
- Élaborer les stratégies aptes à faire bénéficier du dynamisme des aéroports parisiens les entreprises riveraines et les territoires d'emprise.
- Marquer la solidarité avec les populations riveraines en difficulté.
- Informer les riverains.
- Gérer de manière optimale les aides à l'insonorisation.

Organisation

1 département Politique environnementale et énergétique

- Pilote les orientations stratégiques dans ces deux domaines.
- Assure la veille technique et réglementaire.
- Apporte son soutien technique aux autres directions.
- Accompagne les entités et les filiales pour mener les actions RSE.

2 délégations territoriales au développement durable

Délégation Paris-Charles de Gaulle et Paris-Le Bourget

Délégation Paris-Orly

- Coopération économique et sociale (échelle territoriale).
- Relations territoriales (échelle des communes).
- Relations territoriales (information aux riverains) : Maisons de l'Environnement et du Développement durable.

5 pôles de coopération économique et sociale

- Observatoires des métiers, de l'emploi et de la formation.
- Management de l'information aux riverains.
- Management de l'aide à l'insonorisation.
- Management partenarial.
- Fondation Aéroports de Paris.